



ASSOCIATION DE LA CRECHE BARBOTINE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2023,

A L'ADMINISTRATION COMMUNALE, A BELFAUX

Présents :

Présidence :

Commune de La Sonnaz : Mme Gwenaëlle Ecoffey

Délégués

Commune de Belfaux : Mme Muriel Frésard et M. Frantz Simonis

Commune de Grolley : Mme Birgit Bronner

Commune de Misery-Courtion : Mme Sabine Haymoz

Comité de direction

Commune de Belfaux : Mme Mary-Lise Bapst, présidente

Commune de Grolley : Poste vacant

Commune de La Sonnaz : Mme Barbara Monney

Commune de Misery-Courtion : M. Christophe Frossard

Crèche Barbotine : Mme Tiffany Duffey, directrice

Crèche Barbotine : Mme Béatrice Dénervaud, secrétaire-comptable

Secrétaire du procès-verbal :

Mme Josiane Angéloz

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'assemblée du 22 septembre 2022
2. Rapport de la Présidente du comité de direction
3. Rapport de la Directrice
4. Comptes d'exploitation et bilan 2022
5. Rapport de la commission financière
6. Rapport et préavis de l'organe de révision
7. Approbation des comptes 2022
8. Approbation des modifications du règlement de portée générale
9. Divers

Ouverture de la séance :

La séance est ouverte à 17h35.

Mme Ecoffey souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle informe les délégués que la séance est enregistrée pour en faciliter sa retranscription.

1. Approbation du PV de l'assemblée du 22 septembre 2022

Mme Ecoffey demande s'il y a des remarques ou corrections sur le PV de l'assemblée des délégués du 22 septembre 2022.

Tel n'est pas le cas, le PV de la séance des délégués du 22 septembre 2022 est approuvé sans remarque et à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

2. Rapport de la Présidente du Comité de direction

Mme Ecoffey passe la parole à Mme Bapst, présidente du Comité de direction, pour donner connaissance de son rapport.

Mme Bapst donne lecture de son rapport :

« Durant l'année 2022, la Crèche Barbotine a pris son rythme de croisière mais à une cadence bien soutenue.

Les inscriptions sont arrivées de façon réjouissante et même inattendue, de telle façon que plusieurs familles n'ont malheureusement pas pu placer leurs enfants à la Crèche Barbotine, du fait que le peu de journées encore libres ne correspondaient pas à leurs demandes.

Dès la rentrée d'août, nous avons pu bénéficier des repas du nouveau traiteur Cookids qui après, quelques réglages, nous satisfait entièrement quant au rapport qualité/prix et service.

Le 8 septembre dernier, le comité, la directrice et la secrétaire-comptable ont été visiter les locaux de Cookids à Givisiez. Ils ont dégusté un buffet-apéro de sa production, ce qui a confirmé que la crèche avait fait le bon choix.

Durant l'année 2022, toute l'équipe de la Crèche Barbotine a travaillé sans relâche pour organiser un pique-nique canadien pour les familles des enfants accueillis ainsi que pour l'organisation de la sympathique fête de St-Nicolas. Ces 2 manifestations ont connu un réel succès auprès des familles concernées. Je profite de cette assemblée générale pour remercier toute l'équipe pour son dynamisme et son bel esprit de collaboration. Je remercie également toutes les familles qui ont soutenu ces manifestations par leur présence importante.

Pendant cette période très chargée, notre directrice Tiffany a encore trouvé le temps et l'énergie pour mener à terme sa formation de directrice d'Institutions de l'enfance. Elle a brillamment réussi ses examens à la fin novembre 2022. Au nom du comité de direction, je lui réitère nos vives félicitations. Je remercie également Béatrice qui a soutenu de façon admirable Tiffany lors de ses absences pour les cours de formation. En effet, c'est elle qui a tenu la barre pendant toutes les absences de Tiffany.

Le côté un peu moins réjouissant est le nombre important de démissions au sein du personnel de la Crèche durant l'année 2022, ceci pour diverses raisons (déménagements, fin de formation, changements d'orientation professionnelle, etc.). Cette situation a occasionné une charge de travail importante à Tiffany et à la présidente pour le recrutement de nouvelles personnes. Une vingtaine de séances d'entretiens ont été effectuées tout au long de l'année. Aujourd'hui l'équipe est presque complète sauf pour 2 personnes qui débiteront leur activité en avril prochain.

Voilà j'arrive à la fin de mon rapport de présidente. Comme vous le savez, pour moi c'est le dernier, car ma fonction de conseillère communale à Belfaux va prendre fin le 31 mars 2023.

J'en profite pour souhaiter bon vent à l'association de la Crèche Barbotine et pour remercier toutes les personnes avec lesquelles j'ai eu grand plaisir à collaborer et dont j'en garderai un excellent souvenir ».

Mme Ecoffey remercie Mme Bapst pour la lecture de son rapport.

3. Rapport de la Directrice

Mme Ecoffey passe la parole à Mme Duffey pour donner connaissance de son rapport.

Mme Duffey, directrice, donne lecture de son rapport.

« Voici le rapport de l'année 2022.

Une année qui a commencé dans une dynamique très difficile au vu du contexte que nous imposait la pandémie. Nous avons enchaîné les semaines les unes après les autres avec du personnel en quarantaine pendant 10 jours. En moyenne 5 à 6 personnes étaient absentes par jour et l'équipe était complètement épuisée.

Pour le bilan de l'équipe en 2022, 6 personnes ont donné leur démission, 2 étudiantes ont réussi leur formation et ont continué leur parcours professionnel à l'extérieur de la crèche Barbotine et 1 licenciement pour faute grave.

Parmi ces démissions, se trouvait le poste de responsable pédagogique. Elle nous a quitté du fait de son déménagement dans un autre canton. Tous les postes ont été repourvus avec l'aide et le soutien du comité de direction. Aujourd'hui, l'équipe est constituée de 14 personnes diplômées-certifiées dont la responsable pédagogique, 3 auxiliaires et 5 apprenties-stagiaires. Viennent s'ajouter à cela la secrétaire-comptable et moi-même à la direction.

Nous avons commencé l'année 2022 en accueillant 105 enfants. En juillet, 21 enfants, nous ont quitté pour commencer l'école obligatoire.

En décembre, nous en accueillions 134. De janvier 2022 à décembre 2022, nous avons atteint un taux moyen de remplissage de 79,3% pour les deux structures réunies. Depuis, les chiffres ne cessent de progresser pour atteindre un taux d'occupation moyen de 88,8% d'ici la fin de l'année 2023. A ce jour, nous accueillerons 144 enfants.

Durant cette année, j'ai poursuivi et terminé ma formation de direction d'institutions de l'enfance. Ce qui impliquait qu'une semaine sur deux, j'étais absente durant deux jours et j'ai pu compter sur le soutien de Mme Dénervaud et de la responsable pédagogique qui m'ont relayée dans mes tâches. Je les en remercie infiniment.

Pendant cette formation, j'ai dû mettre en place un projet sur lequel était écrit mon mémoire. Le thème de ce dernier était : « Unifions nos pratiques professionnelles ».

En effet, lorsqu'on a deux structures et une équipe de 23 personnes de 23 horizons différents, il est nécessaire de recréer la ligne pédagogique de la crèche Barbotine ainsi que ses projets pédagogiques. Un travail colossal a été fourni par l'équipe durant 18 mois. La ligne pédagogique a été créée et elle sera bientôt visible sur notre site internet.

J'ai passé les examens en novembre 2022 que j'ai réussis avec deux résultats supérieurs à mes attentes. La remise officielle des diplômes aura lieu la semaine prochaine.

Durant l'année, nous avons renoué des contacts avec les familles et nous avons, de ce fait, pu mettre à nouveau sur pied deux événements qui ont remporté un grand succès. Nous avons organisé la fête de l'été qui avait pour thème les pays, ce qui a permis aux familles de partager leur culture autour d'un pique-nique canadien. En décembre, nous avons eu la fête de la St-Nicolas. Saint Nicolas est venu nous rendre visite en personne. Les plus grands enfants ont fait un petit cortège et ont chanté une petite chanson avant de rejoindre leurs parents. Par la suite, chaque famille a pu aller voir Saint Nicolas afin de faire une photo si elle le souhaitait et recevoir un biscôme.

En décembre 2022, nous avons eu un contrôle surprise du Service de l'Enfance et de la Jeunesse. Le rapport était très positif et l'équipe a reçu les félicitations de la part de ce service

Nous avons rempli toutes les conditions demandées par le SEJ pour l'octroi de l'autorisation d'exploiter et celle-ci nous a été délivrée jusqu'en fin décembre 2024. En effet, le SEJ effectue des contrôles tous les deux ans afin de vérifier que les directives sont respectées.

Je tiens à remercier le personnel, Mme Dénervaud et le comité pour leur aide et leur soutien tout à long de cette année qui, parfois, a été assez éprouvante au niveau émotionnel.

Je remercie également les communes et les membres de l'assemblée des délégués pour votre confiance, votre soutien et pour votre présence à la présente séance. »

Mme Ecoffey remercie Mme Duffey pour son rapport.

4. Comptes d'exploitation et bilan 2022

Mme Ecoffey passe la parole à Mme Dénervaud pour commenter ce point de l'ordre du jour.

Mme Dénervaud passe en revue les différents postes du compte Pertes et Profits 2022 qui se résume comme suit :

		Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits
30	Charges du personnel	1'348'761.15		1'356'848.00	
31	Autres charges du personnel	314'372.60		269'800.00	
33	Amortissements	0.00		18'800.00	
42	Intérêts et comptes courant		24.90		100.00
43	Produits principaux		650'316.92		671'650.00
45	Subventions et contributions		959'890.18		681'200.00
	Totaux	1'663'133.75	1'610'232.00	1'645'448.00	1'352'950.00
	Déficit		52'901.75		292'498.00

Mme Ecoffey demande s'il y a des questions sur le compte Pertes et Profits 2022.

Comme ce n'est pas le cas, Mme Ecoffey passe la parole à Mme Dénervaud pour présenter le bilan 2022.

Mme Dénervaud présente les différents comptes du bilan 2022 puis demande s'il y a des questions.

Mme Frésard demande si c'est de la compétence du Comité de direction de décider comment répartir le montant du déficit de la crèche. En effet, ce n'est pas très clair dans les comptes ce qui est reporté et ce qui ne l'est pas. De plus, elle s'étonne que la facture de la participation de la commune à la perte de la crèche ait été envoyée avant l'assemblée des délégués. En plus, la facture est très peu détaillée. En 2021, le déficit était plus élevé, par contre la part à charge des communes était plus basse. En 2022, le déficit est inférieur à 2021 et la part à charge des communes est plus élevée.

Mme Frésard est d'avis qu'il aurait fallu transmettre, avec l'envoi de la facture, un tableau détaillé donnant des explications sur la façon de calculer la part de chaque commune.

Mme Dénervaud lui répond qu'en 2021, le montant à répartir entre les 4 communes était de CHF 54'000.00 alors que celui de 2022 est de CHF 100'000.00. Elle ajoute qu'un tableau explicatif de la répartition des charges a été transmis à chaque membre du comité de direction.

Concernant le fait d'envoyer la facture aux communes avant que les comptes ne soient approuvés par l'assemblée des délégués, l'organe de révision a déclaré que cela était tout à fait légal.

La parole n'étant plus demandée, Mme Ecoffey clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

5. Rapport de la commission financière

Mme Ecoffey passe la parole à Mme Haymoz pour donner lecture du rapport de la commission financière.

Rapport de la commission financière sur les comptes 2022

Lors de sa séance du 9 février 2023, la Commission financière a pris connaissance des comptes 2022 préparés par le comité de la crèche Barbotine. Les comptes 2022 présentent un excédent de charges de CHF 52'901.75.

La Commission financière a posé les questions nécessaires à la compréhension des comptes et Mme Dénervaud, secrétaire-comptable, a donné toutes les informations et réponses attendues.

La Commission a constaté certaines disparités. Celles-ci sont dues particulièrement à une fréquentation de la crèche plus grande que prévue. Nous constatons toutefois que le budget est régulièrement sous-estimé et que des dépenses imprévues sont nécessaires.

La commission financière propose à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes 2022 tels que présentés.

Mme Ecoffey remercie Mme Haymoz pour la lecture du rapport de la commission financière.

6. Rapport et préavis de l'organe de révision

Mme Ecoffey passe la parole à Mme Haymoz pour donner lecture du rapport de Fiducum, à Matran, qui est l'organe de révision.

« Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

à l'assemblée générale des délégués de l'Association de la crèche Barbotine

Association de la crèche Barbotine, Belfaux

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Association de la crèche Barbotine pour l'exercice arrêté au 31.12.2022.

Les comptes de l'année précédente ont été révisés par un autre organe.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Fiducum SA

Marly, le 7 février 2023”

Mme Ecoffey remercie Mme Haymoz pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

7. Approbation des comptes 2022

Mme Ecoffey soumet aux délégués pour approbation les comptes 2022 tels que présentés.

Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes 2022 tels que présentés avec les remerciements au comité de direction et à Mme Dénervaud pour tout le travail effectué.

8. Approbation des modifications du règlement de portée générale

Mme Ecoffey passe la parole à Mme Duffey pour donner les informations sur les modifications qui ont été apportées au règlement de portée générale.

Mme Duffey informe les délégués des modifications ont été apportées au règlement de portée générale aux articles suivants :

- Art. 2 : Obligation résultant de l'inscription
Modification de l'al. 2.3, litt 2.3.1
 - Art. 3 : Procédure d'admission à la Crèche
Modification de l'al. 3.1
 - Art. 9 : Barèmes des tarifs de l'accueil
Modification à l'al. 9.4
 - Art. 10 : Facturation
Modification à l'al. 10.1
 - Art. 11 : Ligne pédagogique
Modification à l'al. 11.1
-
- Art. 2 : Obligation résultant de l'inscription

Art.2.3, litt 2.3.1 : le terme « formulaire » a été remplacé par le terme « contrat » car à l'époque c'était un formulaire qui était signé alors que maintenant c'est un contrat.
 - Art. 3 : Procédure d'admission à la Crèche
Art. 3.1 : le terme « formulaire d'inscription » a été remplacé par le terme « formulaire de pré-inscription » car ce formulaire ne définit pas que l'enfant sera inscrit à la crèche.
 - Art. 9 : Barèmes des tarifs de l'accueil
Art. 9.4 : Auparavant, la crèche demandait les avis de taxation en janvier pour l'année suivante, sauf que recevoir les avis de taxation en janvier pour calculer les prix de pension pour janvier nécessitait souvent de devoir corriger le prix de pension le mois suivant. Par conséquent, maintenant, en début d'année civile, il est procédé à la révision du prix de la pension. Les parents sont tenus de fournir l'avis de taxation d'ici au 31 décembre de l'année en cours. A défaut, le tarif maximum s'applique d'office.
 - Art. 10 : Facturation
Art. 10.1. Auparavant, le mois d'août n'était pas facturé pour égaliser les jours de vacances étant donné que la crèche est fermée 5 semaines par année. Il a été constaté que si la crèche ne reçoit pas de liquidités chaque mois, il est difficile d'effectuer tous les paiements. De plus, il a été constaté que jusqu'à ce jour, les parents payaient 44 semaines au lieu de 47 semaines. De ce fait, l'art. 10.1 a été modifié comme suit :
Les prestations de la crèche sont facturées mensuellement tout au long de l'année. Le calcul mensuel de la pension se fait sur la base de 47 semaine par année, soit 3,9 semaines par mois. La facture parvient aux parents pour le mois précédent la fréquentation qui est indiquée dans le contrat et celle-ci est payable à 30 jours.

- Art. 11 : Facturation
- Art. 11.1. Le terme « projet pédagogique » a été remplacé par « ligne pédagogique » car aujourd'hui on définit une ligne pédagogique qui implique des valeurs et que le projet pédagogique appartient à chaque groupe. Ce qui est important au niveau visuel c'est la ligne pédagogique et non le projet qui se modifie chaque mois en fait alors que la ligne pédagogique s'étend sur l'année. Celle-ci est basée sur 4 valeurs à savoir les enfants, les adultes, les parents et l'équipe éducative. Dans ces 4 valeurs on retrouve la bienveillance, la sécurité, l'autonomie et la communication et tous les projets de chaque groupe dépendent de ces 4 valeurs.

Mme Duffey demande s'il y a des questions sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, Mme Ecoffey soumet les modifications du règlement de portée générale pour approbation.

Les délégués approuvent à l'unanimité les modifications apportées au règlement de portée générale.

9. Divers

Mme Ecoffey ouvre la discussion dans les divers.

Comme il n'y a pas de questions, Mme Ecoffey clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour et fixe les prochaines séances au

- **Assemblée extraordinaire : jeudi 4 mai 2023, à 17h30, à l'administration communale, à Belfaux**
- **Assemblée ordinaire du budget : jeudi 5 octobre 2023, à 17h30, à l'administration communale, à Belfaux**

Mme Ecoffey remercie les délégués pour leur présence et clôt la séance à 18h10.

Belfaux, le 8 mars 2023

AU NOM DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DE LA CRECHE BARBOTINE

La Présidente :



Gwenaëlle Ecoffey

La Secrétaire :



Josiane Angéloz